



Immigration en France comme commerçant

Par **karim**, le **22/10/2008** à **23:44**

je suis un algerien je veu acheter un magasin en France et mettre le registre de commerce à mon nom pour avoir une résidence permanente. quelle est la procédure et les démarches que il faut prendre

Par **avocat droit public**, le **23/10/2008** à **10:09**

Il vous faut obtenir un visa de long séjour auprès du consulat ainsi qu'une carte mentionnant l'activité professionnelle que vous voulez exercer.

Vous devrez justifier que votre activité est économiquement viable et compatible avec la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques et qu'il respecte les obligations imposées aux Français pour l'exercice de la profession envisagée (article L313-10 2° CESEDA).

Vous devrez produire les justificatifs justifiant de la viabilité économique du projet et permettant de s'assurer de son effectivité et d'apprécier la capacité de cette activité à vous procurer des ressources au moins équivalentes au salaire minimum de croissance correspondant à un emploi à temps plein (article R.313-16-1 CESEDA).